

Habilitation aux zones exigües



LES CONDITIONS D'ENTRÉE EN STAGE :

- Être titulaire d'un PPL(H) valide
- Être titulaire de la QT de l'hélicoptère utilisé pour la formation hélisurface
- Détenir un certificat médical de classe 2 délivré par un médecin DGAC
- 65 h de vol minimum

L'INFRASTRUCTURE :

Le centre de formation est situé sur l'Aéroport d'Annecy. Cette implantation comporte de nombreux avantages. Un aéroport contrôlé : station météorologique, procédures radio, vols de nuit et vols aux instruments. L'école dispose de nombreuses zones d'entraînement en campagne et évolue dans un environnement montagnard. La proximité de Genève, Lyon, Chambéry et Grenoble permet de s'entraîner aux différentes procédures radio et radionavigation afin d'acquérir un haut niveau de compétences. Le centre de formation est ouvert 7 jours sur 7.

LES PRIVILÈGES DE LA LICENCE :

Cette qualification permet de poser hors des aérodromes et aéroports, tout en respectant la réglementation particulière des hélisurfaces. La formation vous permettra d'acquérir les techniques d'atterrissage sur des DZ exigües.



LES HÉLICOPTÈRES DISPONIBLES POUR LA FORMATION :

- BELL 206
- ROBINSON 44
- ROBINSON 22



ATO N°0269

LA FORMATION THÉORIQUE : (8 H)

- Connaissances réglementaires
- Techniques et profils d'approche
- Facteurs humains
- Prévention des nuisances sonores

LA FORMATION PRATIQUE :

5 h de vol en double commande

Note : Le nombre d'heures de vol proposé constitue un minimum réglementaire prévu dans le cadre du programme homologué par l'Aviation Civile. En fonction de votre niveau initial en entrée de formation et de votre progression, le nombre d'heures nécessaires peut être supérieur au programme proposé.

FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	HEURES DE VOL
B206	Nous consulter	5 h en double commande + 8 h de cours théoriques
R44		
R22		